



Lettre d'information AIMEylan n°7

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre des élus d'AIMEylan rend compte du [conseil municipal du 15 décembre 2014](#).

Affligeant, c'est en un mot le résumé de ce conseil.

Affligeant de constater que le principal investissement du mandat actuel sera d'installer un **système de vidéo-protection** pour 500 000 à 700 000€ sur 3 ans.

Alors que l'on parle beaucoup de charte de concertation, cette opération a été faite dans la plus totale absence de transparence. Et ce n'est que parce que l'opération dépasse les 207 000€ du seuil légal, que l'opération a du faire l'objet d'un appel d'offre et d'une délibération au conseil municipal. Le conseil a donc été saisi de cette question à travers une question technique. Aucune information de fond n'a été communiquée en conseil municipal.

Grâce aux élus d'opposition, un débat politique a pu être amorcé, il aurait dû avoir lieu bien en amont.

Si techniquement le projet est intéressant (un émetteur récepteur sur le St Eynard va permettre d'éviter des travaux de câblage), sa finalité et son efficacité sont très discutables. Il faut savoir qu'il n'y aura personne derrière ces dizaines de caméras, ce n'est donc pas une « protection » mais seulement un enregistrement des faits. La comparaison avec d'autres localités est difficile vu que notre ville a plusieurs centres de vie et centres commerciaux. Pour le sentiment d'insécurité ressenti par certains, la vidéo protection ne sera qu'une illusion, avec un effet dit « plumeau », déplaçant les troubles sur des zones non équipées.

Finalement pour la même somme, ne vaut-il pas mieux augmenter le nombre de policiers municipaux? Les policiers assurent une présence physique dans l'espace public, adaptée aux situations, aux personnes et aux lieux.

Au moment où l'argent se fait rare, où la municipalité diminue les subventions aux associations, aux écoles, dans le monde culturel et sportif local, un tel investissement paraît vraiment hors de propos. Comment peut-on voter un chèque en blanc au maire (cette délibération ne prévoit pas de montant maximum) pour déployer ces équipements alors même que le débat d'orientation budgétaire n'a pas eu lieu?

C'est vraiment mettre la charrue avant les bœufs et aussi prendre les conseillers municipaux pour quantité négligeable. Les élus d'opposition ont tout de même pu faire voter un amendement demandant qu'il y ait un examen annuel de cette opération en conseil. Cet amendement a été accepté par JC Peyrin qui présidait la séance en l'absence du maire (?).

Affligeant le niveau de l'aide de la commune pour les **logements sociaux**. Deux opérations intéressantes en délibération: transformation d'un LCR aux Buclos en appartement (30 k€) et aide à l'association Un Toit Pour Tous (15k€) pour la réhabilitation d'un logement qu'elle achète avenue de la Plaine Fleurie. Ces opérations sont bien trop rares.

Rappelons que la ville, en déficit de 908 logements sociaux, devra payer 340k€ d'amende en 2016 (mais toute somme engagée dans le logement social viendra en déduction de l'amende).

Affligeant la forte augmentation (>30%) de la **tarification des salles** pour les Meylanais. Sauf pour la salle du Foyer club 3ème âge, la salle polyvalente du haut Meylan et l'ex restaurant scolaire Mi-Plaine (et cela éventuellement une fois tous les deux ans) toutes les autres salles seront payantes (par exemple, Maison des Buclos ou la Clairière 144€ pour une demi-journée, 275 € pour une journée).

Affligeante la pauvreté de la **modification du PLU** car purement technique. Pourtant, c'était là l'occasion de se rapprocher un tant soit peu des objectifs fixés par la loi... qui fixe à 25% le nombre de logements sociaux en 2025 à Meylan. Une politique de l'autruche ?

Affligeant de voir que la seule façon d'avoir une information sur « **la voiture du maire** » apparaît à l'occasion de sa revente, suite à un accident (2,8 k€). La Laguna achetée d'occasion en 2013 à 18k€ (20 000 km) va être mise en vente à 10 k€ (82 000 km). 62 000 km en 1 an et demi ? Aucun carnet de bord, aucune vérification possible de son utilisation ne semblent exister... Ces dépenses ont pourtant été payées par les contribuables meylanais.

Affligeant de constater que le [droit de réponse](#) demandé par Philippe Cardin mis en cause personnellement dans le n°111 de « Meylan ma ville » a été refusé.

Affligeante la non-réponse à la question sur la suite donnée à la **lettre du MRAP, concernant des propos racistes**, prononcés et écrits par le conseiller Jean-Philippe Drillat lors d'un vœu sur les gens du voyage. La réponse de JC Peyrin : « Dans le cadre de la charte de la concertation, on va consulter les Meylanais pour matériellement empêcher toute intrusion dans les parcs ! » Hors sujet, mais édifiant.

Affligeante la motion appelant à la réalisation du projet **Center Parcs** à Roybon. Distribuée en séance, cette motion n'a aucune incidence directe ou indirecte sur notre commune de Meylan. Les élus AIMEylan n'ont donc pas pris part au vote.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

- **Prochain conseil** : lundi 2 février à 17 h 30, en salle du conseil municipal.

N'oubliez pas de visiter notre site aimeylan.fr

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>